



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an 2024 et le 12 avril à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Chaudenay sous la présidence de BOURGEOIS Christophe Maire

**Présents** : BOURGEOIS Christophe, GUILLIEE Claude, ECREMENT Boris, MONTICOLO Virginie, SIMONEL Jocelyne, VIARD Marc, DUVAL Mégane, GOIROT Joël, YEUNG Christine.

Excusé(s) : CHEVALIER Guillaume

Pouvoir de : CHEVALIER Guillaume à ECREMENT Boris

Absents :

### **Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 10

**Date de la convocation** : 08 avril 2024

**A été nommé(e) secrétaire** : SIMONEL Jocelyne

### **Objet(s) des délibérations**

1. Adoption du compte financier unique à compter de l'exercice 2024
2. Budget lotissement : approbation du budget 2024
3. Budget extension lotissement approbation du budget 2024
4. Budget eau : approbation du budget 2024
5. Vote des taxes locales 2024
6. Budget principal : vote du budget 2024
7. Création d'un tiers lieu : demandes de subventions Climaxion et Fonds Vert

### Questions diverses

- Elections européennes du 9 juin 2024
- Demande d'acquisition d'une parcelle par ATC France

## **2024\_20 Adoption du compte financier unique à compter de l'exercice 2024**

L'article 212 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Le CFU a donc vocation à devenir la nouvelle présentation de l'ensemble des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU est un document comptable conjoint qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il constitue un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place favorise plusieurs objectifs :

- la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- la qualité des comptes,
- la simplification des processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales des collectivités locales.

Un CFU sera produit par budget (budget principal et budgets annexes).

Les prérequis sont l'application du référentiel M57 (ou M4x pour les SPIC) et la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la préfecture.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'adoption du CFU à partir des comptes 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VU  
L'article L.212-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs groupements,  
CONSIDERANT que :

La collectivité a adopté la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
La collectivité a dématérialisé des documents budgétaires à compter de l'exercice 2016 par convention signée avec la Préfecture de la Haute-Marne,  
Le compte financier unique participe à la modernisation, la simplification et à la transparence de l'information financière,

- **autorise** le maire à informer le comptable public de l'adoption du compte financier unique à compter de l'exercice 2024.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **2024\_21 Budget lotissement : approbation du budget 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	Recettes
95 000,00	95 000,00

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **2024\_22 Budget extension lotissement : approbation du budget 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
125 208,96	125 208,96	118 306,96	118 306,96

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **2024\_23 Budget eau : approbation du budget 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
41 533,48	41 533,48	106 365,46	106 365,46

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 2024\_24 Vote des taxes locales 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux à l'identique à savoir :

Taxes	Bases estimées 2024	Taux 2024	Produit attendu	fiscal
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	192 600	36.05	69 432	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	22 900	13.22	3 027	
Taxe d'Habitation	13 600	8.29	1 127	
		<b>TOTAL</b>		<b>73 586</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** comme ci-dessus les taux de fiscalité directe pour 2024.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 2024\_25 Budget principal : approbation du budget 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
486 062,025	486 062,25	893 205,73	893 205,73

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 2024\_26 Création d'un tiers lieu : demandes de subventions Climaxion et Fonds Vert

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'état et la région ont mis en place des dispositifs d'aides aux communes. Les actions éligibles doivent permettre la rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux collectivités locales dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétiques et de préservation du confort thermique dans un contexte de réchauffement climatique.

Considérant que le Fonds Vert vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,  
Considérant que l'opération de création d'un tiers lieu peut relever des mesures de soutien proposées par l'Etat dans le cadre du **Fonds Vert** et également par la région Grand Est dans le cadre de **Climaxion**,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le préalable à ces demandes de subvention concernant la rénovation énergétique du bâtiment destiné à devenir un tiers lieu est une étude thermique qui consiste à définir les caractéristiques thermiques minimums à mettre en œuvre pour les différentes améliorations d'isolation ou d'équipement technique, dans le but d'atteindre les objectifs de performance.9

La commune a diligenté le bureau d'étude Fluid'CONCEPT pour réaliser cette étude.

Le coût global prévisionnel de l'opération, étude thermique incluse, s'élève à la somme HT de 442 140 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de solliciter l'aide financière maximale de l'état au titre du dispositif « Fonds Vert » pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment ;
- **décide** de solliciter l'aide financière maximale de la région Grand Est au titre du dispositif « Climaxion » pour la rénovation du bâtiment ;
- **autorise** monsieur le Maire à solliciter ces subventions auprès de l'état de la région Grand Est et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### **Questions diverses :**

- Travaux eau rue du Roille : acceptation devis BONGARZONE
- Terrain omnisport : acceptation devis CASAL SPORT
- Tour de garde élections européennes du 9 juin

<b>N°</b>	<b>DELIBERATIONS ADOPTEES : OBJET</b>
2024-20	Adoption du compte financier unique à compter de l'exercice 2024
2024-21	Budget lotissement 2024
2024-22	Budget extension lotissement 2024
2024-23	Budget eau 2024
2024-24	Vote des taxes locales 2024
2024-25	Budget principal 2024
2024-26	Création d'un tiers lieu : demandes de subventions Climaxion et Fonds Vert

Le maire,

Le secrétaire de séance,